

Négociations des FFRS

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377 Bank Street, Ottawa, Ontario K2P 1Y3
Factrices et facteurs ruraux et suburbains : Tél. : (613) 236-7238 • Téléc. : (613) 563-7861 • www.cupw-sttp.org

Le 24 octobre 2007

Bulletin de négociations des FFRS n° 01

Négociations FFRS : Réunion préliminaire avec l'employeur

Le 22 octobre dernier, Donald Lafleur, négociateur en chef du STTP, et moi avons eu une réunion avec Bruno Cadieux, négociateur en chef de Postes Canada, et Mark McDonnell, directeur général des Relations du travail.

L'employeur nous a transmis l'avis de négociation collective prévu à l'alinéa 36.03 a) de notre convention collective. Nous avons discuté des arrangements pratiques en vue des négociations, par exemple les salles de réunion, l'interprétation simultanée et les délais de négociation.

La première réunion officielle de négociation aura probablement lieu le 1^{er} novembre, après le vote de ratification qui prend fin le 28 octobre. Les parties soumettront alors leurs revendications respectives.

Selon l'alinéa 36.03 c) de la convention collective, nous avons soixante jours pour régler les enjeux des négociations. Après le 21 décembre, les questions en litige seront soumises à un arbitre de différend qui rend une décision liant les parties.

Notre objectif

Notre objectif de négociation consiste à obtenir des solutions réelles aux problèmes auxquels nos membres font face au travail. Nous voulons régler les problèmes d'itinéraires et les autres questions au moyen de la négociation, mais s'il faut le faire au moyen de l'arbitrage, nous sommes optimistes quant aux résultats. Quelques griefs portant sur le plafond financier sont présentement à l'arbitrage, mais

je suis certaine que le Syndicat réussira à convaincre l'arbitre d'empêcher Postes Canada de se servir des fonds du plafond financier comme un genre de caisse noire.

L'employeur a une copie de notre programme de revendications et il sait qu'il provient des membres. Il sait que nos priorités sont l'augmentation des salaires, l'amélioration des avantages sociaux et la mise en place d'un système de mesure des itinéraires qui reconnaît toutes les heures travaillées et qui permet de réduire les charges de travail excessives.

Votre soutien est essentiel

Le comité de négociation ne ménagera pas ses efforts pour obtenir, en votre nom, une bonne convention collective, mais il lui faut plus que de solides arguments et de savantes pirouettes pour convaincre l'employeur d'accepter nos revendications.

Postes Canada soutiendra que les membres n'appuient pas les revendications. Il faut lui montrer qu'elle a tort et que vous appuyez fermement vos revendications et votre comité de négociation. Il faut montrer à Postes Canada que lorsqu'elle s'en prend aux FFRS, c'est l'ensemble du STTP qui réagit.

Solidarité,



Deborah Bourque
Présidente nationale

2005-2008/306
/mp scfp 1979/dh cope 225